



COMITE SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le mercredi six mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Gilles GADILLE, Président de séance pour le vote du Compte administratif 2023.

Non-quorum en première séance, le mercredi six mars deux-mille vingt-quatre

Référence du service :

Objet de la délibération :

Budget : FT/PL/VM-03d

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT
MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD
DE L'EXERCICE 2023**

Étaient présents(es) (25)

Gilles GADILLE,, *Président de séance pour le vote du Compte administratif 2023*

André BRUNDU, Gaël DUPRET, Jean-François LAURENT, Patricia VAN DER LINDE, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Frédéric ESCOJIDO, Maryse GIANNACCINI, Philippe GRAS, Bernard JULLIEN, Renaud LEROI, Antoine MARCOS, Pierre MEDAN, Rémi NICOLAS, Olivier PENIN, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Étaient représentés(ées) (1 pouvoir)

Régis VIANET donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Étaient excusés(ées), absents(es) (62)

Frédéric TOUZELLIER – Retiré pour le débat et le vote du Compte administratif 2023

Bernard CLEMENT, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Olivier BONNE, Pascale CAVALIER, Mylène CAYZAC-PRAME, Jean-Luc CHAILAN, Audrey CIMINO, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Fabienne DHUISME, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Thierry FELINE, Bruno FERRIER, Laurence GARDET, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Pierre LUCCHINI, Florent MARINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Bruno PASCAL, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Angel POBO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Gaël DUPRET**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Considérant que le compte administratif établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité ;

Le **COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

DECIDE, à L'unanimité

Exprimés : 26. (dont 1. pouvoir)

(le Président du syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Monsieur Frédéric TOUZELLIER, s'étant retiré au moment du vote (le pouvoir que lui a donné Monsieur Jean-Luc CHAILAN, n'est également pas pris en compte)

Pour : ...26.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 (en annexe) tel que synthétisé ci-dessous :

| | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépense ou déficit | Recettes ou excédents | Dépense ou déficit | Recette ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés (2022) | | 209 202,09 € | | 74 445,06 € | | 283 647,15 € |
| Opération de l'exercice (2023) | 572 245,35 € | 493 877,81 € | 8 412,84 € | 59 106,30 € | 580 658,19 € | 552 984,11 € |
| Solde des opérations de l'exercice 2023 | - 78 367,54 € | | + 50 693,46 € | | - 27 674,08 € | |
| TOTAUX | 572 245,35 € | 703 079,90 € | 8 412,84 € | 133 551,36 € | 580 658,19 € | 836 631,26 € |
| RAR | | | | | | |
| Résultat de clôture | + 130 834,55 € | | + 125 138,52 € | | + 255 973,07 € | |

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

S ID : 030-253003297-20240402-2024_04_02_03D-DE

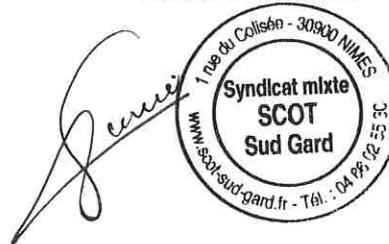
N° | 2024-04-02-03d |

ARTICLE 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour ;

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Gilles GADILLE



**Vice-président du Syndicat mixte du
SCOT Sud Gard,
Président de séance lors de la
présentation et du vote du CA 2023**